



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

📍 : 1 impasse du Char Aquitaine.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.
Affiliée à l'A.N.C.V.



JANVIER 2017

La bonne résolution de janvier : pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.



Vendredi 6

BOWLING (sous réserve d'avoir des tickets)

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Samedi 7

SKI « Auron ou Isola 2000 »

Rendez-vous 6 heures, parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon. Déjeuner au restaurant d'altitude, prévoir équipements de ski, chaînes obligatoires. Tarif forfait : 34 €. Retour vers 20 h 30. Inscription avant le 3.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 3 € -16 ans = 2 €



Dimanche 8

Les ROIS de la Godasse Joyeuse



Rendez-vous à 11 heures 15 parking du Pas des Gardéens au Pradet. Prévoir table/chaises et pique nique - boules pour le tournoi de pétanque. Apéritif et gâteaux offerts aux adhérents. **Inscription avant le 4 janvier.**

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 5 € -16 ans = 3 €

Animateur : Alain



Vendredi 13

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



 **Dimanche 15**

RANDONNEE « le mont Cruvelier » par Gémenos

Randonnée pédestre de 4 heures 30, ↔ 15 km ↑↓ 904 m. Rendez-vous 9 heures 15, parking Darty Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animatrice : Jeanne

 **Vendredi 20**

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

 **Dimanche 22**

RANDONNEE « le mont Faron »

Randonnée pédestre de 4 heures 30, ↔ 15 km ↑↓ 700 m. Rendez-vous 9 heures 30, corniche Escartefigue (ancienne gendarmerie). Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain

 **Samedi 28 Dimanche 29**

RAQUETTES à neige (lieu à définir en fonction de l'enneigement)

Prévoir départ vendredi fin d'après-midi. Hébergement en gîte ½ pension. **Inscription impérative avant le 10 janvier.**

Animateur : Alain

Raquettes à neige :

25 au 26 février : inscriptions jusqu'au 22 janvier dernier délai.

18 au 19 mars : inscriptions jusqu'au 12 février dernier délai.

1 au 2 avril : inscriptions jusqu'au 12 février dernier délai.

Bien vouloir établir un chèque de 30 €/pers/sortie à la réservation. Merci pour votre compréhension.

Ski : 15 au 17 avril (pâques) : descente de la Vallée Blanche et ski aux Grands Montets à Chamonix

23 km de descente au départ de l'Aiguille du midi (3842 m). Itinéraire hors-piste entre séracs et crevasses réservé à très bon skieur. Tarif estimatif comprenant : guide (6 pers max) + remontées mécaniques (2 jours) + deux ½ pensions en gîte : 290 €/pers. Inscription impérative avant le 15 janvier.



Joyeux anniversaire à Mathis (8) et Baptiste (24)

Bienvenue à Julien qui fait son retour dans notre association préférée

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 10 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.